

Dans ce document, retrouvez :

En page 1 : la procédure pour intervenir sur un fonds voisin dans le cadre des obligations légales de débroussaillage

En page 2 : le modèle de lettre à l'usage des propriétaires devant débroussailler sur une propriété voisine

En page 3 : le formulaire de réponse à joindre à la lettre

## Procédure pour intervenir sur un fonds voisin dans le cadre du débroussaillage

### *1. Demande d'autorisation au propriétaire du fonds voisin*

Si un terrain voisin est inclus dans votre périmètre de débroussaillage en zone non urbaine, vous devez :

- Adresser au propriétaire une demande d'autorisation de pénétrer sur son terrain par lettre recommandée avec accusé de réception *voir modèle en page 2*.
- Lui rappeler qu'il peut choisir de réaliser lui-même ces travaux.

### *2. Conséquences en cas de refus ou d'absence de réponse*

Conformément à l'article R.131-14 du Code forestier, si le propriétaire refuse l'accès ou ne répond pas sous un délai d'un mois :

- L'obligation de débroussaillage lui est transférée, et il devient responsable des travaux ainsi que des éventuelles conséquences administratives et pénales.
- Vous devez informer la mairie de la situation.

L'article L.134-10 du Code forestier stipule que le propriétaire du fonds concerné ne peut pas s'opposer aux travaux de débroussaillage lorsqu'ils sont légalement requis. Toutefois, des refus peuvent se produire en pratique.

UNE RÉPONSE, POSITIVE OU NÉGATIVE (ABSENCE COMPRISE) EST VALABLE TROIS ANS, SAUF SI RÉVOCATION (article R.131-14 du Code forestier).

### *3. Intervention de la mairie*

Si, après un mois, le propriétaire concerné n'a toujours pas réalisé les travaux, le maire peut exercer ses pouvoirs pour le contraindre à les effectuer.

### *4. Gestion du bois coupé*

Avant d'intervenir, vous devez demander au propriétaire voisin s'il souhaite conserver les bois coupés. Cette demande peut être incluse dans la lettre de demande d'autorisation.

- S'il refuse, vous devez procéder à l'évacuation du bois.
- S'il accepte, il est raisonnable qu'il participe, financièrement ou physiquement, aux travaux permettant la mise à disposition des bois (abattage et découpe).

## Modèle de lettre à l'usage des propriétaires devant débroussailler chez leur voisin

---

**Demandeur** : [NOM, Prénom, adresse]

**Destinataire** : [NOM, Prénom, adresse]

**Objet** : Demande d'autorisation de débroussaillage obligatoire sur propriété voisine

Madame, Monsieur,

Propriétaire d'une construction située [situation cadastrale et adresse] dans la commune de [nom de la commune], je suis soumis à l'obligation légale de débroussaillage définie par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2025 et l'article L.134-6 du Code forestier. Cette réglementation impose un débroussaillage dans un rayon de 50m ce qui inclut une partie de votre propriété [situation cadastrale et adresse].

Ces travaux comprennent la coupe de végétation herbacée, l'élimination d'arbustes, l'élagage d'arbres et, si nécessaire, leur abattage. Conformément à la réglementation, je vous sollicite donc par la présente lettre pour obtenir votre autorisation de pénétrer sur votre terrain afin d'y réaliser ces opérations, à mes frais. Cette autorisation d'accès est valable trois ans (article R.131-14 du Code forestier).

Le bois issu du débroussaillage demeure votre propriété et sera laissé sur place durant un mois à partir de la fin des travaux, conformément à la réglementation.

En l'absence de réponse à cette lettre sous un mois, la responsabilité du débroussaillage vous reviendra, ainsi que les éventuelles sanctions et obligations prévues par la loi (article R.131-14 du Code forestier).

Si vous acceptez mon intervention, merci de m'indiquer si :

- Vous souhaitez être informé de la date des travaux,
- Vous souhaitez établir un rendez-vous pour marquer les arbres à conserver,
- Vous souhaitez conserver le bois coupé.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à [commune], le [date]

[Signature]

## Formulaire de réponse – autorisation de débroussaillage sur propriété voisine

Parcelle n°.....

Section .....

Adresse : .....

Commune : .....

Je soussigné, M....., propriétaire de la parcelle ci-dessus,

(\*) Autorise M..... à débroussailler, au sens de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2025 (portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état de débroussaillage dans le département du Var), sur ma propriété dans les limites des 50 mètres autour de son habitation, de ses dépendances et plus généralement de ses installations de toutes natures afin de se mettre en règle avec la loi. Le coût de ces travaux est entièrement à sa charge.

☐ Je souhaite être informé des dates de travaux.

☐ Je souhaite établir un rendez-vous pour marquer les arbres à conserver.

☐ Je souhaite récupérer le bois issu de cette opération dans un délai d'un mois suivant le chantier.

☐ Je ne souhaite pas récupérer le bois issu de cette opération et vous autorise à procéder à son évacuation.

Pour être contacté dans le cadre de ces préférences, je suis joignable par téléphone ..... et/ou par mail .....

(\*) N'autorise pas M..... à débroussailler sur ma propriété. Dans ce cas, j'effectuerai ou ferai exécuter les travaux sur ma propriété selon l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2025 à mes frais.

Fait à ..... le .....

Signature du propriétaire :

(\*) Supprimer la mention inutile